

**L'INTÉGRATION DE LA FORMATION DANS
LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SOCIAL
DÉSIGNÉS UNIVERSITAIRES**

**PAR LE
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION**

**REMIS AU
COMITÉ SUR L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE
DES SERVICES SOCIAUX**

18 NOVEMBRE 2004

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION

Monsieur Michel Loranger

Université Laval

Président

Docteur Jacques Allard

Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Madame Francine Blackburn

CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières

Monsieur Marc Boiteau

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Madame Michèle Caron

Centre jeunesse de Montréal

Monsieur Gilles Cloutier

Fédération québécoise des centres de réadaptation
en déficience intellectuelle

Madame Émilie Dionne

Agente de recherche du groupe de travail

Madame Yola Dubé

Service de la planification de la main-d'œuvre, MSSS

Madame Huguette Lagacé

Université du Québec à Rimouski

Madame Éliane Lauzon

Centre Dollard-Cormier

Monsieur Denis Marceau

Université de Sherbrooke

Madame Alice Monty

Direction générale adjointe à la qualité et aux affaires universitaires, MSSS

Monsieur Gilles Rondeau

Université de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Description du mandat.....	1
Sources d'information.....	2
MISSION COMMUNE	5
Conditions nécessaires à la réalisation de la mission commune.....	5
ÉTAT DE SITUATION	8
Établissements désignés universitaires (IU et CAU).....	8
Universités.....	15
ENJEUX	18
CONCLUSION	22
RECOMMANDATIONS	23
BIBLIOGRAPHIE	27
ANNEXE I : <i>Nouveaux CSSS</i>	28
ANNEXE II : <i>Affiliations universitaires</i>	29
ANNEXE III : <i>Nombre de stagiaires et de jours de stage entre 2000 et 2004</i>	30
ANNEXE IV : <i>Nombre de stagiaires de recherche dans les IU et les CAU</i>	39
ANNEXE V : <i>Nombre de professionnels des IU et CAU supervisant des stagiaires de niveau universitaire en 2003-2004</i>	40
ANNEXE VI : <i>Titres universitaires disponibles pour les professionnels des établissements contribuant à la formation des étudiants</i>	41
ANNEXE VII : <i>Budget pour la mission universitaire des établissements désignés dans le secteur social</i>	42

DÉFINITION DES SIGLES

IU :	Institut universitaire
CAU :	Centre affilié universitaire
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
CREPUQ :	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

ÉTABLISSEMENTS

CJ :	Centre jeunesse
CJQ :	Centre jeunesse de Québec
CJM :	Centre jeunesse de Montréal
IUGS :	Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
IUGM :	Institut universitaire de gériatrie de Montréal
IRDPO :	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
HVDR :	Haute-Ville-des-Rivières
CLSC :	Centre local de services communautaires
CHSLD :	Centre hospitalier de soins de longue durée
CSSS :	Centre de santé et de services sociaux

UNIVERSITÉS

UQAM :	Université du Québec à Montréal
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

Au début des années 1990, la création des instituts universitaires et des centres affiliés universitaires dans le secteur social a permis la mise en place d'un modèle original de concertation entre les milieux de pratique et les universités. L'une des composantes majeures de partenariat entre ces deux instances a trait à la formation; celle-ci s'inscrit en tant que grand axe de la triade « recherche-enseignement-services » à la base de toute désignation d'un établissement au titre d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire. Plusieurs critères de désignation gravitent donc autour de l'enseignement. Notamment, ces établissements doivent offrir de la formation pratique à différents niveaux d'enseignement universitaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycles) et ce, dans plusieurs disciplines et spécialités. Ce faisant, ils contribuent de façon importante à la formation de base et à la formation spécialisée des professionnels en sciences humaines et sociales. En plus des stages pratiques, ces établissements dispensent de la formation en recherche ainsi que de la formation continue. Ces trois pivots de la formation en IU et CAU constituent l'objet de notre propos, avec une attention plus marquée accordée aux stages pratiques étant donné la nature du mandat qui nous est confié.

Description du mandat

Le présent rapport fait suite au mandat ministériel donné au groupe de travail sur la formation dans le cadre du Comité sur l'organisation universitaire des services sociaux. Ce mandat consistait à établir un état de situation des acquis et des problèmes rencontrés eu égard à l'intégration de la formation dans les établissements du secteur social désignés universitaires (IU et CAU). Le groupe de travail sur la formation devait également réfléchir aux perspectives d'avenir de ces établissements en matière de formation et d'enseignement afin d'en arriver à des recommandations. De manière plus spécifique, notre mandat reposait sur les actions suivantes :

- Faire le bilan des liens universités/établissements et de la contribution des établissements aux programmes de formation;
- Examiner la satisfaction des employeurs à l'égard des programmes de formation;
- Examiner la satisfaction des milieux universitaires à l'égard des milieux de stage;
- Examiner les enjeux relatifs aux stages incluant les mécanismes d'agrément des milieux de stage et des superviseurs;

- Examiner les conditions de travail des professionnels des établissements qui participent à l'enseignement et à la supervision des stages (exigences de qualification, charge de travail, rémunération, statut, reconnaissance, etc.);
- Identifier les impacts de l'allongement des études (2^e et 3^e cycles) pour la pratique professionnelle qu'exigent les ordres professionnels;
- Identifier les enjeux stratégiques et globaux de la formation.

La réalisation de ce mandat a été rendue possible grâce à l'arrimage de plusieurs sources d'information.

Sources d'information

Dans un premier temps, deux questionnaires ont été élaborés. Le premier était destiné aux départements universitaires alors que le second s'adressait aux établissements désignés universitaires. Puisque le Comité s'intéressait plus spécifiquement aux établissements universitaires à vocation sociale, les départements¹ universitaires en lien avec ce secteur d'enseignement qui ont été sondés sont : psychologie, travail social, criminologie et psychoéducation. Par ailleurs, trois départements de réadaptation physique (physiothérapie, ergothérapie et orthophonie-audiologie) ont également été interrogés étant donné leur lien étroit avec le secteur social. De manière plus spécifique, des données ont pu être recueillies auprès de :

- six départements de psychologie (Université Laval, Université de Montréal, Université McGill, UQAM, UQTR, Université de Sherbrooke);
- trois départements de travail social (Université Laval, Université de Montréal, Université McGill);
- un département de criminologie (Université de Montréal);
- un département de psychoéducation (Université de Montréal);
- trois départements de physiothérapie, trois départements d'ergothérapie et trois départements d'orthophonie (Université Laval, Université de Montréal, Université McGill). Mentionnons que le département d'orthophonie de l'Université de Montréal comprend également le programme d'audiologie.

¹ Dans ce document, le terme « département » est utilisé indistinctement pour désigner les *départements* et les *écoles* universitaires.

Certains départements universitaires n'ont pas complété le questionnaire qui leur a été acheminé et ce, malgré une relance (départements de travail social et de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke, département de travail social de l'UQAM et département de psychologie de l'Université Concordia).

En ce qui a trait aux établissements désignés universitaires, tous ont retourné le questionnaire complété, à l'exception de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal qui a plutôt fait parvenir son rapport annuel 2002-2003, lequel contient tout de même certaines informations pertinentes. De manière plus spécifique, des données ont pu être recueillies auprès de :

- trois instituts désignés universitaires en vertu de l'article 90² (Centre jeunesse de Québec, Centre jeunesse de Montréal, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec);
- deux instituts désignés universitaires en vertu de l'article 89² (Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Institut universitaire de gériatrie de Montréal);
- six centres affiliés universitaires³ désignés en vertu de l'article 91² (CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières, CLSC de Sherbrooke, CLSC des Faubourgs, CLSC Côte-des-Neiges, CHSLD-CLSC Nord de l'Île, CLSC René-Cassin).

Bien que le Centre Dollard-Cormier ait également complété le questionnaire, les données fournies n'ont pas été traitées puisque cet établissement ne possède pas de désignation universitaire.

Suite à quelques rencontres du groupe de travail sur la formation, un troisième questionnaire a été élaboré puis acheminé aux établissements désignés universitaires. Ce dernier visait d'abord à corroborer certaines données relatives au nombre de stagiaires et au nombre de jours-stage. Ensuite, le questionnaire s'intéressait, de manière plus pointue, aux superviseurs de stage au sein de ces établissements, c'est-à-dire aux praticiens/cliniciens du milieu qui supervisent des stages cliniques de niveau universitaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycles) à l'intérieur de l'établissement⁴. Tous les établissements sondés ont répondu à ce questionnaire, à l'exception des deux instituts de gériatrie (IUGS et IUGM).

La réalisation de ce bilan est également tributaire de différents documents-clés :

² Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2)

³ Les anciennes appellations des CLSC ont été conservées pour les fins du présent document. Voir annexe I pour les nouveaux CSSS (centres de santé et de services sociaux).

⁴ En psychoéducation, le terme « superviseur » réfère à des membres de l'école de psychoéducation qui s'impliquent dans la supervision des stagiaires; nous n'en tenons pas compte ici. Nous incluons plutôt les « accompagnateurs de stage » du milieu de pratique.

- Rapport préliminaire - Synthèse des lectures, observations et réflexions du groupe de travail sur la formation. Document de travail (août 2004).
- La formation pratique en travail social dans les centres jeunesse et les unités de formation (2002). Il s'agit d'une étude réalisée en travail social dans le cadre de la concertation universités et centres jeunesse qui réaffirme les principaux enjeux de la formation en établissement et apparaît transposable à notre réalité.
- Documents du MSSS :
 - Planification de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux et de la santé mentale (2004).
 - Portrait d'ensemble de la situation des stages des programmes de formation de la santé et des services sociaux (septembre 2003).
- Autres documents (voir bibliographie pour l'ensemble des références)

Le présent document se veut donc un bilan de l'intégration de la formation dans les IU et les CAU du secteur social. D'entrée de jeu, les membres du groupe de travail proposent une mission commune qui, selon eux, devrait guider le partenariat entre les universités et les établissements désignés universitaires sur le plan de la formation. Suivant cette ligne de pensée, les conditions de base nécessaires à la réalisation de cette mission sont exposées. Par la suite, un bref portrait de la formation en établissement désigné universitaire permet de jeter les assises de nos réflexions et recommandations. Cet état de situation constitue en fait le fruit des données colligées grâce aux différents questionnaires et aux documents consultés. À la lumière de ces données, la section suivante met en exergue les principaux enjeux inhérents à l'intégration de la formation universitaire dans ces établissements. Enfin, le groupe de travail se penche sur les prochaines étapes de développement des IU et des CAU en matière de formation et d'enseignement. Ce dernier segment pose les jalons de pistes d'action concrètes et prometteuses par la proposition de recommandations.

Avant d'entamer le corps de ce rapport, certaines réserves méritent d'être apportées. D'abord, il importe de mentionner que les données recueillies par l'entremise des questionnaires apparaissent parfois incomplètes et trop différentes pour être présentées ou comparées. Dans cette optique, le document traite davantage de tendances générales plutôt que de données spécifiques. De plus, le rapport n'établit pas de distinction claire entre les IU et les CAU; évidemment, ces établissements présentent des différences importantes dans la réalité. Enfin, mentionnons que les données rapportées ne rendent pas nécessairement compte des spécificités régionales (ex. réalité de l'éloignement vs stages).

MISSION COMMUNE

Le groupe de travail sur la formation croit fermement en la nécessité, à prime abord, de définir une mission commune entre les universités et les IU/CAU afin que ces partenaires en arrivent à travailler en véritable synergie vers un but commun : mieux servir les besoins de la population du Québec. Sur le plan de la formation, cette mission implique une alliance solide entre les lieux de savoir théorique et de savoir pratique afin de former les meilleurs professionnels qui soient.

Voici comment s'articule la mission commune que propose le groupe de travail, eu égard à la formation :

Assurer conjointement le leadership pour l'évolution des pratiques professionnelles et la qualité de la formation en tenant compte de l'évolution des réalités psychosociales et des besoins émergents, afin de répondre aux besoins de la population du Québec.

Malgré le bien-fondé de ce point d'ancrage, celui-ci ne peut s'avérer garant d'une réelle volonté à travailler ensemble dans une même direction si certaines conditions ne sont pas remplies.

Conditions nécessaires à la réalisation de la mission commune

Pour assumer pleinement leur mission et répondre aux nouvelles réalités des années 2000, les universités et les établissements du secteur social désignés universitaires (IU et CAU) doivent s'engager mutuellement dans un processus dont la réussite repose sur certaines conditions. Le groupe de travail sur la formation s'est attardé à examiner les conditions de base qu'il considère indispensables à la réalisation de cette mission commune.

Partenariat

La notion de partenariat constitue la toile de fond, le principe directeur, qui sous-tend le maillage entre les universités et les IU/CAU. Celui-ci doit s'inscrire dans un rapport de force égalitaire, où chacun y trouve son compte par des gains tangibles. Au-delà de ces bénéfices, il importe de concevoir ce partenariat comme une occasion d'échange et de partage, un lien privilégié où la mise en commun des ressources permet de nouvelles possibilités. Ainsi, un réel partenariat où chacun collabore et s'implique dans la même direction aura indéniablement des retombées positives sur les soins et les services offerts à la population. Cette démarche doit être soutenue par du respect, une compréhension

des réalités mutuelles, un partage des ressources et des possibilités, de même qu'une reconnaissance des champs de compétence propres à chacun.

Entente de responsabilités

Afin d'assurer la mission commune, il y a lieu de préciser les responsabilités des partenaires par rapport à la formation.

Pour les établissements désignés universitaires du réseau de la santé et des services sociaux :

- Offrir des services de qualité en soutenant la mise à jour et le développement des pratiques professionnelles par l'utilisation des données récentes de la recherche scientifique, les données probantes et les lignes directrices des ordres professionnels;
- Collaborer à la formation pratique des professionnels en offrant des activités d'enseignement de qualité et des milieux de stage stimulants;
- Collaborer à la formation en recherche en accueillant des étudiants au sein des équipes et des centres de recherche;
- Participer au transfert des expertises dans l'ensemble du réseau, notamment sur les volets de l'identification des besoins, l'élaboration de projets de formation, la diffusion de programmes de formation continue et le soutien à l'intégration des connaissances;
- Collaborer à définir et à expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques et assurer un transfert de connaissances dans le réseau à cet égard;
- Participer à la révision des programmes de formation universitaire afin qu'ils répondent aux besoins du système de santé et de services sociaux.

Pour les universités :

- Offrir une formation initiale de qualité répondant aux besoins du système de santé et de services sociaux;
- Collaborer à l'avancement de la pratique professionnelle par la recherche universitaire et le développement de programmes de formation spécialisée adaptés aux besoins du système de santé et de services sociaux;
- Définir et expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques et assurer un transfert de connaissances dans le réseau à cet égard;

- Participer au transfert des expertises dans l'ensemble du réseau, notamment sur les volets de l'identification des besoins, l'élaboration de projets de formation, la diffusion de programmes de formation continue et le soutien à l'intégration des connaissances.

Financement adéquat

L'avancée de la mission commune et de l'entente de responsabilités implique l'incontournable nécessité d'un financement adéquat, autant du côté des établissements désignés universitaires que des milieux universitaires.

ÉTAT DE SITUATION

À la lumière des questionnaires, des réflexions du groupe de travail sur la formation ainsi que de divers documents consultés, certains constats en lien avec la formation dans les IU/CAU ressortent avec force. La présentation de ces constats s'articule autour des deux partenaires concernés: les établissements désignés universitaires (IU et CAU) et les universités.

Établissements désignés universitaires (IU et CAU)

▪ Trois volets de la formation en IU/CAU

L'importance d'offrir des stages pratiques qui répondent, en nombre et en qualité, aux exigences des programmes d'enseignement, constitue une prémisse largement endossée par les établissements désignés universitaires. Visiblement, ces derniers déploient de sérieux efforts afin de s'acquitter convenablement de leurs responsabilités eu égard à la formation pratique de la relève professionnelle (voir annexe III). Conformément aux critères de désignation, chaque établissement reçoit des stagiaires d'au moins deux niveaux d'enseignement universitaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycles) dans plusieurs disciplines.

De plus, afin de s'assurer une relève en recherche, ces établissements accueillent des stagiaires au sein de leur(s) équipe(s) de recherche. Ces stages concernent essentiellement des étudiants inscrits au 2^e et 3^e cycles universitaires (voir annexe IV).

En outre, comme le soulignent Suret et Carpentier (2000), « la dimension formative des IU et des CAU dépasse la seule notion d'encadrement des stagiaires. Elle comprend également les programmes de transfert des connaissances aux intervenants à l'intérieur même de l'institution et à l'externe, auprès d'intervenants d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux, d'étudiants d'établissements d'enseignement, ou même de services policiers⁵ ». Cette dimension communément appelée *formation réseau* ou *développement professionnel continu*, prend de plus en plus d'essor dans les IU et les CAU.

⁵ Suret, J.-M., & Carpentier, C. (2000). Norme de rapport d'activités de la mission universitaire des instituts et des centres affiliés. Rapport final remis au Comité aviseur au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Bien que ces deux derniers volets (formation en recherche et développement professionnel continu) représentent des composantes majeures de la formation en IU/CAU, ils sont peu abordés dans le cadre de ce rapport puisqu'ils font déjà l'objet des réflexions des autres groupes de travail du Comité ministériel.

▪ **Contribution des établissements à l'enseignement théorique universitaire**

Les établissements désignés universitaires collaborent également à l'enseignement théorique universitaire. Le plus souvent, cette contribution se déroule sous forme de cours, de conférences, de séminaires ou d'ateliers, donnés par des intervenants ou des chercheurs du milieu. À titre d'exemple, une vingtaine de professionnels de l'IRDPO s'impliquent depuis trois ans dans la formation théorique offerte à l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en orthophonie. Cet établissement collabore également au programme d'orthophonie par la production de matériel visuel didactique. Autre expérience intéressante, le CJM a offert au cours de la dernière année, en collaboration avec l'Université de Montréal, un séminaire de maîtrise en psychoéducation à l'intérieur même des murs de l'établissement. De manière certaine, les établissements souhaiteraient faire valoir davantage la pertinence de cours universitaires donnés par des praticiens chevronnés (ex. cours axés sur l'intervention) afin de favoriser des passerelles d'un milieu à l'autre.

▪ **Développement de modèles et d'outils pédagogiques**

Au cours des dernières années, quelques formules pédagogiques novatrices en matière d'encadrement des stagiaires se sont développées au sein des établissements désignés universitaires. À titre d'exemple, le CJQ a remplacé la formule traditionnelle du pairage « étudiant-superviseur » en travail social, par un pairage entre le stagiaire et une équipe d'intervenants, où le superviseur assure tout de même un rôle de coordination. Ce nouveau modèle de supervision intègre l'étudiant en tant que ressource supplémentaire au sein d'une équipe d'intervenants. Chaque intervenant demeure le premier responsable des dossiers et des interventions réalisées; l'étudiant apporte sa contribution en réalisant des activités bien circonscrites et délimitées. Ce type de pairage offre au stagiaire la possibilité d'être impliqué dans une ou plusieurs équipes de travail et donc de travailler dans des contextes variés, avec des modèles d'intervention diversifiés. Il permet également de contourner plusieurs obstacles rencontrés en protection de la jeunesse, tels que le manque de continuité clinique dans l'intervention pour les usagers (Turcotte, Moisan, Fournier et Hamel, 2003). Par ailleurs, les IU/CAU développent aussi d'importants outils pour l'enseignement, dont les fameux modules pédagogiques destinés aux

stagiaires. Certes, les efforts déployés pour l'exploration de nouveaux modèles et outils pédagogiques sont indéniables, mais il y a encore place au développement et à l'innovation en ce sens.

▪ **Rayonnement**

Les IU et les CAU ont un mandat de rayonnement dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux en terme de diffusion des expertises et des pratiques professionnelles de même qu'en terme de formation continue. Ainsi, ces établissements collaborent avec les régions afin qu'elles aient accès aux diverses expertises et aux nouvelles pratiques professionnelles dans le but de se les approprier.

Le rayonnement des établissements désignés universitaires s'étend même au-delà du Québec et du Canada. Par exemple, les IU et les CAU accueillent des étudiants d'universités canadiennes (ex. Moncton, Ottawa) et d'universités étrangères (ex. France, Belgique). Le rayonnement international de ces établissements s'appuie également sur l'échange d'expertise entre pays.

▪ **Implication du personnel à la mission d'enseignement**

Dans le secteur des sciences humaines et sociales, les superviseurs de stage sont essentiellement des professionnels des établissements (voir annexe V). Malgré cette implication active des intervenants dans les stages pratiques, les établissements se sentent peu interpellés par les universités lors de la révision des programmes universitaires. Certains IU et CAU vont encore plus loin en matière d'implication à la mission d'enseignement, en s'assurant d'un engagement formel à collaborer à cette mission dès l'embauche du personnel. C'est le cas, notamment, au CLSC-CHSLD HVDR et au CLSC Côte-des-Neiges. Par ailleurs, dans d'autres établissements, la participation à la formation repose sur la motivation et la bonne volonté de chacun. Cette situation entraîne souvent l'implication récurrente du même petit noyau d'intervenants à chaque année.

▪ **Affiliation universitaire**

Les IU et les CAU entretiennent une affiliation formelle relative à l'enseignement avec une ou deux universités, à l'exception du CLSC René-Cassin et du CLSC Côte-des-Neiges qui entretiennent respectivement une affiliation avec trois et quatre universités. Les trois établissements situés sur le territoire de la ville de Québec (IRDPQ, CJQ, CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières) sont affiliés à

la même université soit, l'Université Laval. Notons que certains établissements considèrent important d'être affiliés à plusieurs universités afin de pouvoir profiter de l'expertise particulière développée par chaque université (voir annexe II).

▪ **Provenance des stagiaires : une question d'affiliation**

Les établissements désignés IU/CAU reçoivent des étudiants de différentes universités (québécoises, canadiennes, étrangères) dans le cadre leurs stages pratiques. La majorité de ces étudiants proviennent cependant des universités québécoises qui ont un contrat d'affiliation avec ces établissements. La proportion d'étudiants hors Québec accueillis dans les IU/CAU est minime comparativement à celle d'étudiants québécois.

▪ **Concordance entre la mission des établissements et la formation**

Nonobstant le secteur d'activités qui pèse le plus lourd dans la balance des stages (sciences humaines et sociales vs sciences médicales et paramédicales), l'accueil de stagiaires dans une discipline plutôt qu'une autre s'effectue vraisemblablement sur la base des missions et créneaux des établissements. En centres jeunesse, les stages se font uniquement dans les disciplines identifiées aux sciences humaines et sociales, la majorité des étudiants provenant du service social au CJQ et de la psychoéducation au CJM. Les deux instituts de gériatrie (IUGS et IUGM) proposent davantage de stages dans les disciplines médicales et paramédicales. Pour sa part, l'IRD PQ reçoit majoritairement des stagiaires en réadaptation physique (essentiellement en ergothérapie, suivie en ordre d'importance par la physiothérapie et l'orthophonie). Par ailleurs, cet établissement accueille également un nombre important d'étudiants en psychologie et en travail social.

Tous les centres affiliés universitaires reçoivent beaucoup plus de stagiaires dans les disciplines médicales et paramédicales (surtout en médecine et en sciences infirmières), à l'exception du CLSC René-Cassin dont la proportion d'étudiants dans les disciplines identifiées aux sciences humaines et sociales ainsi que dans les disciplines médicales et paramédicales semble à peu près similaire. Il faut dire que cet établissement est le seul parmi les six centres affiliés universitaires à ne pas avoir d'unité de médecine familiale. Rappelons que les autres CAU ont été désignés universitaires notamment à cause de leur unité de médecine familiale.

En plus de la correspondance entre la mission des établissements et l'accueil de stagiaires dans des disciplines en particulier, les stages pratiques permettent aux étudiants de s'initier aux champs d'expertise pour lesquels les établissements ont été désignés universitaires (ex. CLSC Côte-des-Neiges : pluriethnicité). Également, la formation réseau dispensée par les établissements s'avère clairement en lien avec leurs créneaux de désignation universitaire.

▪ **Potentiel de places de stage additionnelles dans certains établissements**

Depuis les quatre dernières années, le nombre d'étudiants accueillis en stage tend à rester stable ou à augmenter légèrement dans la majorité des établissements interrogés (voir annexe III). À l'instar d'un constat du MSSS (2003) selon lequel il y aurait des capacités additionnelles de places de stage au sein de plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux, le groupe de travail croit que cette réalité s'applique également aux IU et CAU à vocation sociale, notamment aux deux centres jeunesse interrogés. En effet, malgré le nombre important de professionnels qui exercent dans ces CJ, leur volume d'étudiants se situe souvent en deçà de plusieurs CAU. Il importe toutefois de mentionner que ce sont les disciplines médicales et paramédicales qui font pencher la balance du côté des CLSC. Par ailleurs, les universités se plaignent de ne pas toujours pouvoir compter sur les milieux de stage d'une année à l'autre et de devoir dépenser beaucoup d'énergie à trouver de nouveaux terrains. Jusqu'ici, les milieux ont offert un nombre suffisant de places de stage pour répondre aux besoins des universités, mais les difficultés vont en augmentant. Évidemment, l'équation quant au potentiel maximal d'accueil des stagiaires n'est pas si simple et plusieurs éléments concourent à la difficulté de recevoir davantage d'étudiants.

▪ **Lourdeur de la charge de travail des superviseurs**

Malgré la formation et le soutien offerts par les établissements, la lourdeur de la charge de travail représente un problème majeur auquel beaucoup de superviseurs sont confrontés. La plupart du temps, ces derniers ne voient pas leur charge clinique diminuer afin de contrebalancer leur travail de supervision, engendrant parfois une diminution du rendement professionnel, une diminution de la qualité de l'encadrement des stagiaires, voire même le refus de prendre des étudiants en stage par manque de temps. Le CJQ remédie à ce problème par un aménagement intéressant de la charge de travail : superviser un étudiant équivaut à un sixième de la charge d'un professionnel, signifiant que la supervision de six étudiants se traduit par une libération complète pour effectuer ce travail. Par ailleurs, certains stages dans les milieux spécialisés impliquent un investissement de temps et

d'énergie important de la part des superviseurs. Par exemple, l'IRDPO rapporte que lorsqu'ils arrivent en stage, les étudiants en réadaptation physique présentent certaines carences de savoir par rapport aux modèles de pratique spécialisés et surspécialisés. Cette situation implique donc un investissement de temps et d'efforts considérables de la part des superviseurs afin d'assurer une mise à niveau des stagiaires.

▪ **Manque de reconnaissance et de valorisation du rôle de superviseur**

La reconnaissance des superviseurs implique deux dimensions intimement liées : 1) la reconnaissance de l'importance même de cette fonction au sein de l'établissement dans le cadre d'une mission universitaire et 2) la reconnaissance du travail des superviseurs, de leur contribution, par divers moyens. À priori, les établissements reconnaissent tous l'importance du rôle des superviseurs eu égard à leur mission universitaire. Néanmoins, considérant que les mesures de performance s'appuient principalement sur les heures de prestation de services (et non également sur les activités de supervision), la reconnaissance de ce rôle s'avère encore déficitaire. À cet effet, les gestionnaires des IU/CAU éprouvent des difficultés à intégrer la mission d'enseignement au modèle de gestion axé prioritairement sur les activités dédiées au service à la clientèle. De surcroît, s'il est vrai que les établissements inscrivent de plus en plus d'activités de reconnaissance des superviseurs à leur agenda (ex. CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières), il n'en demeure pas moins que cette fonction manque encore de valorisation et d'incitatifs.

▪ **Manque de locaux et de ressources matérielles**

Parmi les éléments qui entravent le processus d'accueil des stagiaires et limitent l'accès à de nombreux milieux de pratique, le manque de locaux (postes de travail, salles d'entrevue, salles de réunion) et de ressources matérielles (miroirs unidirectionnels, téléphones, ordinateurs, matériel audio-vidéo, classeurs sous clé, etc.) ressort comme un facteur important.

▪ **Allongement des études**

Désormais, les universités québécoises n'offrent plus de programmes de maîtrise en psychologie bien que l'Ordre des psychologues soit toujours en attente d'une réponse favorable de l'Office des professions pour faire du doctorat le diplôme d'accès à la profession. Plusieurs autres ordres professionnels songent également à hausser leurs exigences en rendant la maîtrise obligatoire pour

obtenir le droit au titre professionnel (ex. travail social, physiothérapie, ergothérapie). En raison de cet allongement des études, les établissements constatent qu'ils n'ont pas ou ne prévoient pas avoir à court terme, le personnel ayant le niveau de diplôme exigé pour la supervision des étudiants de 2^e et 3^e cycles, selon les programmes de formation. Cet accroissement des exigences risque de provoquer la disparition des stages dans certaines disciplines en sciences humaines et sociales au sein des IU et CAU, si rien n'est fait. Par conséquent, des mesures favorisant l'accès des professionnels des milieux cliniques à la formation de 2^e et 3^e cycles devraient être initiées par les établissements désignés universitaires et les universités. À l'IRDPO, cette la réalité de l'allongement des études fait actuellement l'objet d'une planification conjointe avec l'Université Laval afin de faire face à ce changement. Manifestement, les membres du groupe de travail sur la formation déplorent que les employeurs ne soient pas associés aux démarches des ordres professionnels liées à l'allongement des études.

▪ Désignation universitaire

Le groupe de travail constate qu'en matière d'enseignement les critères de désignation d'un établissement au titre d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire sont essentiellement d'ordre quantitatif. De plus, malgré les besoins identifiés dans les programmes-services *dépendances* et *déficience intellectuelle et TED*, le groupe de travail note qu'il n'y a pas d'établissements désignés universitaires dans ces secteurs.

▪ Financement insuffisant

Les établissements se plaignent du manque de financement pour assumer adéquatement les divers volets de leur mission en enseignement. Les récents travaux du MSSS sur le financement des coûts liés à l'enseignement confirment cette assertion⁶. En effet, selon cette étude, le budget alloué par le MSSS pour le soutien à l'enseignement ne totaliserait que 1 950 000 \$ pour l'ensemble des IU et CAU à vocation sociale (voir annexe VII). Évidemment, il faut ajouter à cette somme les montants versés par les universités conformément au contrat d'affiliation. Toutefois, puisque les coûts directs devant être assumés par les universités ne sont pas clairement précisés et qu'ils varient selon les universités et

⁶ Hendlisz, J. (2004). Rapport sommaire du Comité de travail sur les centres universitaires, enseignement et recherche, présenté à la table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources du ministère de la Santé et des Services sociaux.

les disciplines d'enseignement, il existe présentement une ambiguïté quant au partage des responsabilités financières entre le MSSS et le MEQ.

Universités

▪ Les établissements désignés universitaires : un milieu de stage parmi d'autres

Outre les établissements de santé et de services sociaux désignés universitaires, les universités collaborent avec plusieurs autres milieux de stage pour les programmes d'enseignement identifiés aux sciences humaines et sociales. En effet, tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont susceptibles de recevoir des stagiaires. De plus, les établissements d'autres réseaux (scolaire, de la justice...) accueillent des étudiants en stage. En psychologie et en psychoéducation, par exemple, certains stages s'effectuent en commission scolaire. Il en va de même pour les stages de criminologie réalisés en pénitencier ou en maison de transition. En somme, malgré le nombre important de stagiaires que reçoivent les établissements désignés universitaires, d'autres établissements contribuent également à la formation pratique de la relève professionnelle.

▪ Le choix d'un stage en sciences humaines et sociales

En sciences humaines et sociales, les étudiants choisissent leur terrain de stage, ce qui contraste de manière importante avec le secteur de la santé où les stages sont planifiés mur à mur par les maisons d'enseignement. En raison de ce choix personnel de l'étudiant, les établissements désignés universitaires déplorent ne pas pouvoir se fier sur le nombre de stagiaires qu'ils auront à accueillir à chaque session, ce qui complique la planification des activités de stage. Plus important encore, cette composante du libre arbitre fait en sorte qu'il n'existe pas de formation pratique de base commune à tous les futurs professionnels d'une même discipline dans le secteur des sciences humaines et sociales. Ainsi, plusieurs étudiants ne font pas de stage dans les secteurs où ils risquent le plus fortement d'être appelés à travailler.

▪ Différences marquées dans les processus d'agrément des milieux de stage et des superviseurs

Les mécanismes d'agrément des milieux de stage et des professionnels qui supervisent des stages diffèrent passablement selon les universités et les disciplines concernées, allant du processus d'agrément connu et diffusé à l'absence complète d'un tel processus. Les exigences établies par les

universités pour l'agrément (formel ou non) des superviseurs relèvent davantage des critères académiques (détenir un diplôme) et des années de pratique, que des compétences en supervision.

▪ **Superviseurs : formation, soutien et reconnaissance insuffisants**

Les universités s'impliquent à la fois dans la formation et le soutien des superviseurs, à des degrés variables. Au CLSC Côte-des-Neiges, par exemple, des coaches des universités McGill et de Montréal sont présents dans l'établissement afin d'assurer un soutien et un complément de formation, si nécessaire. Malgré une certaine implication des universités, on remarque encore des lacunes afin que les superviseurs puissent assumer adéquatement leurs fonctions auprès des étudiants. En effet, ce ne sont pas tous les superviseurs qui peuvent jouir d'une formation à la supervision (de base ou continue). De plus, les universités n'offrent généralement qu'un soutien ponctuel et sporadique par téléphone, en cas de besoin. Dans pareilles circonstances, le soutien des superviseurs incombe alors essentiellement au responsable de l'enseignement de l'établissement. Enfin, en ce qui concerne la reconnaissance des superviseurs, peu de titres sont actuellement accordés par les universités (ex. professeur de clinique) afin de souligner et de reconnaître la contribution particulière des superviseurs dans le domaine des sciences humaines et sociales (voir annexe VI).

▪ **Concentration des stages à l'intérieur du calendrier scolaire**

Quelques établissements interrogés déplorent le manque de flexibilité quant à certaines modalités temporelles de stage, comme par exemple, que les stages ne soient pas prévus pour la période estivale. En effet, ceux-ci sont généralement répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver de l'année académique, c'est-à-dire de septembre à avril. Ainsi, lorsque l'étudiant arrive au terme de son stage, le superviseur se retrouve avec un surplus de travail pour la période estivale, dû au transfert des dossiers. Afin de pallier ce problème, certains programmes comme le « Special Bachelor Degree in Social Work » de McGill fonctionnent sur une base continue, incluant l'été. En plus de cette « sous-exploitation » de la période estivale, les plages horaires des fins de semaine, des soirs et des nuits s'avèrent elles aussi très peu exploitées (MSSS, 2003). Enfin, l'existence de chevauchements entre les stagiaires d'une même formation en provenance de différentes maisons d'enseignement de même qu'entre des étudiants de plusieurs programmes de formation, complexifie également la planification des stages à l'intérieur du calendrier scolaire et sur certaines unités (MSSS, 2003).

- **Peu d'implication des professeurs universitaires sur le terrain**

Dans les disciplines identifiées aux sciences humaines et sociales, très peu de professeurs universitaires s'impliquent dans le milieu de pratique, notamment à titre de superviseurs de stage. Ce faisant, les universités manquent une occasion de suivre l'évolution des pratiques professionnelles et d'adapter leur programme de formation en conséquence.

- **Manque d'adéquation entre les programmes de formation universitaire et le marché du travail**

Selon certains employeurs, la formation universitaire ne répondrait pas adéquatement aux besoins de formation de la main-d'œuvre. Ainsi, elle ne préparerait pas particulièrement pour la pratique auprès des jeunes en difficulté et auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle. Les multiples programmes d'appoint mis sur pied à la demande des établissements (ex. diplôme de deuxième cycle en évaluation et gestion du risque psychosocial, certificats de 1^{er} et 2^e cycles pour l'intervention en déficience intellectuelle, etc.) témoignent d'ailleurs des lacunes à combler dans ces secteurs.

ENJEUX

Adéquation des programmes de formation

À la lumière des différents constats relatifs aux programmes de formation, il existe des lacunes dans la formation de base des étudiants en sciences humaines et sociales. Les programmes de formation devraient donc être revus par les universités afin d'adapter le contenu et le niveau de formation aux besoins du marché du travail. En plus d'une adaptation des contenus théoriques, il serait souhaitable que ces programmes préparent davantage les étudiants à acquérir diverses compétences plus générales telles que le travail en interdisciplinarité. La sensibilisation aux spécificités régionales (ex. groupes culturels et ethniques à Montréal) pourrait également faire partie des objectifs de formation. Enfin, il semblerait opportun de rapprocher les étudiants des milieux de pratique dans lesquels ils risquent le plus d'être appelés à travailler. Par exemple, tous les étudiants en travail social ne devraient-ils pas faire un stage obligatoire en CLSC et en CJ, considérant que ces deux milieux sont les employeurs les plus importants pour les travailleurs sociaux au Québec?

Liens universités/établissements désignés universitaires (IU et CAU)

L'objectif de la désignation universitaire des établissements du secteur social est de favoriser un partenariat avec les universités afin d'optimiser la congruence entre les besoins de la population en matière de services sociaux, la formation universitaire de professionnels de diverses disciplines et le développement de nouvelles connaissances. S'il est vrai que la désignation universitaire des établissements dans le secteur social est encore relativement jeune, les progrès réalisés au cours des dernières années témoignent d'une réelle volonté, autant du côté des universités que des IU/CAU, à étoffer leur collaboration et à raffermir leur concertation. Évidemment, ce rapprochement ne se fait pas sans heurts. Graduellement ces milieux s'approprient, éclairent leurs mandats et leurs attentes respectives, précisent leurs projets communs et innovent dans leurs méthodes de travail.

Sur le plan de la formation, les universités et les établissements du secteur social ne peuvent faire route à part et gagnent à unir leurs forces afin de faire face aux impondérables. Actuellement, on peut dire que leurs relations sont plutôt bonnes, mais fragiles. En effet, le lien supposé privilégié entre ces deux instances n'est pas clairement mis en relief à tous les égards. De plus, les établissements sentent un rapport de force dans leur relation avec les universités et ont parfois la perception d'être des « fournisseurs de service » en lien avec l'accueil de stagiaires, plutôt que des membres à part entière

d'un réseau universitaire. Il reste donc du chemin à parcourir pour en arriver à une véritable relation de partenariat avec tout ce que le mot « partenaire » implique de plus subtil et de plus étroit.

Afin d'améliorer cette relation de partenariat, la mission commune telle que formulée précédemment favorisera l'engagement des deux partenaires vers un but commun, au-delà de leur mission respective. Compte tenu des lacunes importantes relevées, une intensification du croisement entre ces deux milieux doit être visée. De plus, les universités doivent redoubler d'ardeur et s'impliquer davantage auprès de leurs partenaires privilégiés que sont les IU et les CAU. Enfin, considérant les liens plus forts et plus développés du côté de la santé, ce modèle peut devenir une source d'inspiration intéressante pour le secteur social.

Spécificité des établissements désignés universitaires

Il est impératif de se questionner sur la spécificité des établissements désignés universitaires eu égard à la formation. Autrement dit, quelle est la « plus value » qui différencie ces établissements des autres établissements sur le plan de la formation? Dans un premier temps, on peut dire que ceux-ci contribuent à la formation de la relève professionnelle et à la formation des futurs chercheurs, en accueillant un nombre important de stagiaires à chaque année. De plus, ils participent à la recherche, au développement des services de pointe et au transfert des connaissances. Concernant ce dernier point, les IU/CAU s'associent à plusieurs milieux pour la mise sur pied d'activités de formation continue. Un exemple de ce partenariat est la collaboration entre un milieu de recherche (l'IRDS), un milieu d'enseignement (l'Université Laval) et deux milieux de pratique (le CJM et le CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval) dans l'élaboration d'une formation portant sur les mauvais traitements psychologiques. Enfin, les établissements IU et CAU contribuent également à l'enseignement théorique universitaire, participent au développement de nouveaux modèles et outils pédagogiques, et rayonnent par-delà les frontières.

Évidemment, la formation peut difficilement être considérée isolément de la triade dans laquelle elle s'inscrit. En effet, c'est l'interface « recherche, enseignement, développement des pratiques » en lien avec une zone de spécialisation qui contribue à forger la « plus value » de ces établissements. À la lumière des informations recueillies, la zone de spécificité des établissements désignés universitaires ressort davantage dans les activités de formation continue qu'à l'intérieur des stages pratiques.

Dans la mesure où les universités vont accroître leur implication auprès de ces établissements, notamment par la mise sur pied de programmes de formation spécialisée, les IU et les CAU vont se démarquer davantage dans leur zone de compétences et donc, dans leurs activités de formation. En ce sens, il importe de réfléchir sur ce qu'on attend de ces établissements en termes de services de pointe et de zones d'expertise.

Appropriation de la mission d'enseignement

L'appropriation de la formation au sein des établissements désignés universitaires passe par plusieurs voies. Notamment, elle peut s'appuyer sur une participation obligatoire à la mission d'enseignement, c'est-à-dire sur un engagement du personnel à y collaborer dès son embauche. L'intégration de la formation à la mission d'un établissement implique également la reconnaissance de l'importance du rôle des superviseurs dans le cadre d'une mission universitaire. Cette reconnaissance doit viser l'encouragement et la valorisation d'une telle fonction, autant du côté des établissements que des universités.

Pour ce faire, les universités devraient entre autres accorder un titre (ex. professeurs de clinique) aux professionnels des établissements qui contribuent de manière substantielle à la formation des étudiants. À l'instar des pratiques en cours à la Faculté de médecine de l'Université Laval ⁷, ce titre universitaire devrait être réservé aux professionnels qui répondent à un certain nombre de critères et devrait se voir accompagné de privilèges. Ces privilèges pourraient notamment inclure : faire officiellement partie du corps enseignant d'une faculté, pouvoir utiliser ce titre à l'extérieur pour des publications ou des communications en bénéficiant du statut accordé partout en Amérique du Nord à ce titre, posséder une carte d'identité officielle donnant accès à des services de l'université (bibliothèque, informatique, télécommunications), etc. De leur côté, les établissements devraient reconnaître les diverses activités d'enseignement comme faisant partie de la tâche de travail au même titre que les activités liées aux soins et services. Ainsi, toutes les activités inhérentes aux stages devraient être prises en compte dans l'appréciation de la charge de travail des intervenants. De plus, la reconnaissance des superviseurs devrait se traduire par la mise en place de modalités assurant un soutien adéquat.

⁷ Faculté de médecine de l'Université Laval (2002). Critères de nomination et de promotion des professeurs de clinique.

Mentionnons enfin que dans le contexte de fusion actuel que connaissent les CAU, le développement d'une culture universitaire s'avère plus complexe étant donné que la mission universitaire n'est portée que par une seule entité du CSSS. Malgré cela, certains y voient là une occasion exceptionnelle de former de nouvelles alliances et de développer des centres d'excellence plus solides.

Financement

Les investissements pour la formation des intervenants dans le domaine des sciences humaines et sociales apparaissent nettement insuffisants et disproportionnés comparativement aux investissements en formation dans les disciplines médicales et paramédicales. Ce sous-financement représente un obstacle important au développement de la mission d'enseignement.

Les besoins financiers des IU et des CAU découlant de leur mission d'enseignement ont été étudiés par Suret et Carpentier (1999). Ces chercheurs ont identifié comme principaux facteurs de coûts liés à la mission de formation:

- la gestion de la formation (direction de la formation, relations avec les universités,..);
- le temps consacré à la supervision des stagiaires;
- la formation supplémentaire du personnel des établissements à cause de leur statut universitaire : un plus grand nombre d'intervenants détenant un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat et nécessitant davantage de formation continue pour être à la fine pointe des connaissances;
- les infrastructures physiques (locaux et équipements à la disposition des stagiaires, équipements pédagogiques dont ceux de la téléenseignement,...);
- et diverses fonctions annexes, tel le développement d'un centre de documentation complémentaire à ceux des universités, etc.

Ces chercheurs ont également développé une méthode permettant d'évaluer ces coûts pour chaque IU et CAU. Or, à ce jour, cette méthode n'a pas fait l'objet d'une réelle application. Pourtant, tous les établissements recommandent qu'elle soit expérimentée.

CONCLUSION

Le groupe de travail sur la formation conclut ce rapport par la proposition d'une politique globale dans le but de favoriser l'intégration de la formation dans les établissements du secteur social désignés universitaires (IU et CAU), afin que ceux-ci deviennent des modèles pour les autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Cette politique globale devrait être articulée autour de la mission commune universités/IU-CAU ...

Énoncé de mission commune

Assurer conjointement le leadership pour l'évolution des pratiques professionnelles et la qualité de la formation en tenant compte de l'évolution des réalités psychosociales et des besoins émergents, afin de répondre aux besoins de la population du Québec.

... et pourrait notamment inclure les éléments suivants :

- 1) Une entente de responsabilités et de financement convenue entre les partenaires suivants : Ministère de l'Éducation du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, CREPUQ, établissements en santé et services sociaux incluant les IU et les CAU.
- 2) Une nouvelle définition des missions des établissements qui tienne compte de la mission commune.
- 3) La mise en place de modalités favorisant les liens entre les IU/CAU et les universités ainsi que les liens entre les IU/CAU et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.
- 4) Un comité assurant le suivi pour l'application de la politique, l'évaluation de son impact et l'exploration de pistes d'action pour les questions en suspens ou en développement.

Une telle politique permettrait de supporter la mise en application des recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS

Programmes de formation

- Que les universités, en concertation avec les milieux de pratique et les ordres professionnels, revoient les programmes de formation de base dans les disciplines identifiées aux sciences humaines et sociales, afin de préparer davantage les futurs professionnels à répondre aux besoins des différentes clientèles des milieux de travail.
- Que les universités, en concertation avec les milieux de pratique et les ordres professionnels, mettent sur pied une formation pratique (stages) qui permette une plus grande exposition aux problématiques rencontrées dans les différents milieux de pratique.
- Que les universités développent avec les établissements désignés universitaires, des programmes de formation spécialisée en sciences humaines et sociales pour rencontrer les besoins d'intervention dans ces établissements.

Désignation universitaire

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux étudie la possibilité d'introduire en matière d'enseignement des critères d'ordre qualitatif lors de la désignation des IU et des CAU.
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux complète le réseau d'établissements désignés universitaires, notamment dans les secteurs des *dépendances* et de la *déficiences intellectuelle et TED*.

Mission universitaire

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse l'importance de la mission d'enseignement dans les IU/CAU notamment en tenant compte, lors de l'évaluation de la performance de ces établissements, des activités d'enseignement au même titre que des activités de soins et services dédiés à la population.

- Que la participation à la mission d'enseignement fasse partie de la description de tâche des professionnels des établissements désignés universitaires.
- Que les établissements désignés universitaires élaborent un plan de communication visant à rappeler ou faire connaître ce que représentent les obligations d'une désignation comme IU ou CAU.
- Que les établissements désignés universitaires mettent sur pied un plan d'organisation assurant l'actualisation de la mission universitaire.

Effectifs

- Que les établissements désignés universitaires, lors de la planification de leur main-d'œuvre, tiennent compte du personnel additionnel requis pour assumer leurs responsabilités universitaires notamment en matière d'enseignement.
- Que les établissements désignés universitaires, en concertation avec les universités, planifient des mesures afin de favoriser l'accès des professionnels des milieux cliniques à la formation de 2^e et 3^e cycles universitaires.

Superviseurs

- Que les universités, en collaboration avec les milieux de pratique, s'assurent d'une plus grande congruence et cohérence dans l'agrément des superviseurs de stage en ayant des critères bien définis, intégrés à un processus formel d'agrément.
 - Que ces critères incluent les aptitudes à la supervision et les habiletés pédagogiques.
- Que les universités reconnaissent l'importance du rôle des superviseurs de stage en leur accordant, sur la base de critères spécifiques, un titre universitaire associé à des privilèges.
- Que les universités, en partenariat avec les établissements désignés universitaires, définissent clairement les rôles en matière de formation à la supervision et qu'elles voient à offrir une formation de base aux nouveaux superviseurs et de la formation continue aux superviseurs plus expérimentés.

- Que les établissements désignés universitaires assurent le développement professionnel continu des superviseurs.
- Que les établissements désignés universitaires mettent en place des mesures incitatives pour valoriser et faciliter l'accomplissement du rôle de superviseur. (ex. incitatifs financiers, professionnels, organisationnels, etc.).
- Que les établissements désignés universitaires soulignent la contribution des superviseurs et des équipes de travail par la mise en place de mesures de reconnaissance (ex. prix, soirée de reconnaissance, lettre d'appréciation, etc.).
- Que les directions des établissements désignés universitaires aménagent convenablement la charge de travail des superviseurs en s'assurant d'un équilibre entre les responsabilités liées aux soins et services et l'actualisation des activités liées à l'enseignement.
- Que les universités assurent un accompagnement, un suivi et l'évaluation des superviseurs de stage, à même leur personnel.

Intensification des liens

- Que les contrats d'affiliation servent d'instruments afin de mieux planifier les activités d'enseignement et de préciser les responsabilités des institutions participantes à chacun des programmes de formation dans le cadre de la mission commune des universités/IU-CAU.
- Que les contrats d'affiliation entre les universités et les établissements désignés universitaires, prévoient la participation des établissements désignés universitaires dans l'élaboration, l'évaluation et la révision des programmes d'enseignement.
- Que les descriptions de fonctions et les critères de promotion du personnel des universités et des établissements désignés universitaires soient revus de manière à permettre, d'une part, aux professionnels de s'impliquer dans la formation universitaire et, d'autre part, aux professeurs de s'impliquer dans les milieux de pratique.

Financement

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, clarifie les responsabilités financières en matière d'enseignement dans les IU/CAU, en identifiant précisément ce que doivent payer les universités et ce que doivent payer les établissements.
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux soutienne financièrement les établissements désignés universitaires afin que ceux-ci puissent planifier les infrastructures nécessaires (locaux, ressources humaines et matérielles) à la réalisation de leur mission d'enseignement.
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse dans le financement des IU et des CAU la nécessité d'avoir au sein de ces établissements une proportion plus élevée de professionnels détenant un baccalauréat, une maîtrise et un doctorat.
- Que la méthode développée par M. Jean-Marc Suret, afin d'estimer les coûts liés à la mission d'enseignement, soit mise en application.

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ) (2003). Les programmes du secteur psychologie, psychoéducation, sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie et gérontologie. Mise à jour des données sur les programmes et suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes. Rapport n°12 transmis par le Comité de suivi sur les programmes au Comité des affaires académiques.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ) (2003). Les programmes du secteur orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme et podiatrie. Mise à jour des données sur les programmes et suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes. Rapport n°15 transmis par le Comité de suivi sur les programmes au Comité des affaires académiques.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (2002). Critères de nomination et de promotion des professeurs de clinique.

GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL SUR LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES (2002). Une vision renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines. Rapport d'étape. Sommaire et liste des suggestions et des recommandations. Gouvernement du Québec : MSSS.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION (2004). Rapport préliminaire - Synthèse des lectures, observations et réflexions. Document de travail. Gouvernement du Québec : MSSS.

HENDLISZ, J. (2004). Rapport sommaire du Comité de travail sur les centres universitaires, enseignement et recherche, présenté à la table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources du ministère de la santé et des services sociaux.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (1997). Séminaire ministériel sur le développement des instituts universitaires et des centres affiliés universitaires dans le secteur social. Compte rendu des présentations et des échanges. Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2002). Planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation physique. Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2003). Portrait d'ensemble de la situation des stages des programmes de formation de la santé et des services sociaux. Direction de la planification et de l'analyse. Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2004). Planification de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux et de la santé mentale. Québec.

SURET, J.-M., & CARPENTIER, C. (1999). Les besoins financiers des établissements (autres que les centres hospitaliers) désignés instituts universitaires ou centres affiliés universitaires. Québec.

SURET, J.-M., & CARPENTIER, C. (2000) Norme de rapport d'activités de la mission universitaire des instituts et des centres affiliés. Rapport final remis au Comité aviseur au ministre de la Santé et des Services sociaux. Québec.

TURCOTTE, D., MOISAN, S., FOURNIER, J. & HAMEL, R. (2003). Le pairage à des équipes d'intervenants : une nouvelle forme de stage en protection de la jeunesse. Revue canadienne de service social, volume 20, numéro 2, pp. 169-183.

ANNEXE I

Nouveaux CSSS

CSSS de Québec-Sud (CLSC-CHSLD Sainte-Foy-Sillery-Laurentien, CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières, CLSC-CHSLD Basse-ville-Limoilou-Vanier)

CSSS de René-Cassin-Notre-Dame-de-Grâce-Montréal-Ouest (CLSC Notre-Dame-de-Grâce-Montréal-Ouest, CLSC René-Cassin, Centre Hospitalier Richardson)

CSSS de Côte-des-Neiges-Métro-Parc-Extension (CLSC Côte-des-Neiges, CLSC Métro, CLSC Parc Extension)

CSSS du Nord de l'Île-Saint-Laurent (CHSLD-CLSC Nord de l'Île, CHSLD-CLSC Saint-Laurent, Manoir Cartierville)

CSSS des Faubourgs-Plateau-Mont-Royal-Saint-Louis-du-Parc (CHSLD Centre-ville de Montréal, CHSLD Émilie-Gamelin-Armand-Lavergne, CLSC des Faubourgs, CLSC du Plateau Mont-Royal, CLSC Saint-Louis du Parc, CHSLD du Plateau Mont-Royal, Centre hospitalier Jacques-Viger)

CSSS de Sherbrooke (CLSC de Sherbrooke, CHSLD Estriade, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke)

ANNEXE II

Affiliations universitaires

ÉTABLISSEMENTS	UNIVERSITÉS AFFILIÉES	DATE DE DÉSIGNATION
Jeunes en difficulté		
CJQ	- Université Laval	15 mai 1995
CJM	- Université de Montréal - UQAM	30 août 1996
Perte d'autonomie liée au vieillissement		
IUGS	- Université de Sherbrooke	19 avril 1996
IUGM	- Université de Montréal	24 octobre 1997
CLSC René-Cassin	- Université de Montréal - UQAM - McGill	25 juin 2002
Déficiences physiques		
IRDPO	- Université Laval	15 mai 1995
Services généraux – activités cliniques et d'aide		
CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières	- Université Laval	25 mai 1999
CLSC de Sherbrooke	- Université de Sherbrooke	27 avril 1998
CLSC des Faubourgs	- Université de Montréal - UQAM	16 juillet 2001
CLSC Côte-des-Neiges	- McGill - Université de Montréal - UQAM - UQTR	27 avril 1998
CHSLD-CLSC Nord de l'Île	- Université de Montréal	16 juillet 2001

ANNEXE III

Nombre de stagiaires et de jours de stage entre 2000 et 2004

Centre jeunesse de Québec

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	7	301	4	360			9	490
Service social	68	3824	47	2397	71	4740	65	4129
Criminologie								
Psychoéducation	10	690	10	630	5	375	3	134
Physiothérapie								
Ergothérapie								
Orthophonie/ Audiologie								
Médecine								
Sciences infirmières								
TOTAL disciplines ci-haut	85	4815	61	3387	76	5115	77	4753
GRAND TOTAL 6 disciplines	88	4915	61	3387	78	5175	80	4847

Centre jeunesse de Montréal

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	3	270	1	90	2	180	1	90
Service social	11	990	12	1048	19	1755	26	2285
Criminologie	4	255	6	390	11	720	10	645
Psychoéducation	31	1266	52	2227	38	1560	38	1610
Physiothérapie								
Ergothérapie								
Orthophonie/ Audiologie								
Médecine								
Sciences infirmières								
TOTAL disciplines ci-haut	49	2781	71	3755	70	4215	75	4630
GRAND TOTAL 6 disciplines	51	2901	76	4055	77	4635	80	4900

IRDPO

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	35	1045	37	1161	40	1359	45	1148
Service social	24	706	24	590	20	708	22	958
Criminologie								
Psychoéducation			1	11				
Physiothérapie	56	1160	37	855	55	1110	42	804
Ergothérapie	159	1275	161	1344	172	1566	165	1493
Orthophonie	19	390	38	322	46	461	42	615
Audiologie	4	19	4	65	19	36	16	172
Médecine	10	84	16	77	18	137	13	139
Sciences infirmières	6	74	13	165	18	220	18	237
TOTAL disciplines ci-haut	313	4753	331	4590	388	5597	364	5532
GRAND TOTAL 23 disciplines	340	5681	355	5444	431	6756	396	6220

CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	1	135	1	105	1	135	2	104
Service social	21	1143	31	1508	23	1106	26	1167
Criminologie								
Psychoéducation			2	74	1	57	2	2
Physiothérapie	3	60	1	20	10	142,5	6	180
Ergothérapie	11	126	9	93	21	119	33	181
Orthophonie	3	34	1	2	3	27		
Médecine	24	3402	30	3260	25 ⁸	2355	26	2918
Sciences infirmières	37	462	37	594	44	713	50	804
TOTAL disciplines ci-haut	100	5362	112	5656	128	4654.5	145	5356
GRAND TOTAL⁹	107	5719	123	5798	147	5540.5	155	5856
Total des disciplines	12		12		15		11	

⁸ Changement au programme de formation de l'UMF en 2002-2003

⁹ Le grand total comprend le nombre de stagiaires ou de jours de stage en fonction des disciplines ci-haut citées et d'autres disciplines universitaires. Ex : nutrition, pharmacie, etc.

CLSC de Sherbrooke

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	13	337	13	323	24	512	13	960
Service social	14	1035	9	660	17	1140	20	1335
Criminologie								
Psychoéducation	1	85					1	67
Physiothérapie								
Ergothérapie							1	35
Orthophonie	1	50	2	12	1	50	1	13
Médecine	66	3210	129	4525	80	3991	163	5542
Sciences infirmières	20	301	27	399	32	469	25	350
TOTAL disciplines ci-haut	115	4973	180	5918	154	6162	224	8302
GRAND TOTAL 11 disciplines	120	5306	181	8360	168	7076	235	8980

CLSC des Faubourgs

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie							3	292
Service social	7	585	3	204	5	405	5	420
Criminologie					1	80		
Psychoéducation	1	40	1	5	1	40	2	80
Physiothérapie								
Ergothérapie	1	49	1	50			1	39
Orthophonie/ Audiologie								
Médecine	28	1266	33	1428	36	1464	40	1392
Sciences infirmières	11	396	10	381	16	512	20	800
TOTAL disciplines ci-haut	48	2336	48	2068	59	2501	71	3023
AUTRES DISCIPLINES								
Nutrition			1	30	1	30	1	30
Médecine dentaire					8	240	8	240
Sexologie							1	60
Hygiène du travail					1			
GRAND TOTAL 16 disciplines	48	2336	49	2098	69	2771	81	3353

CLSC Côte-des-Neiges

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	1	77	1	90	3	9,2	4	345
Service social	4	285	14	1167,3	19	1648	11	842
Criminologie								
Psychoéducation			1	40	3	0,9		
Physiothérapie	7	3,5	18	39	12	6	7	5
Ergothérapie	4	41	3	75	1	25	3	41
Orthophonie			2	100				
Médecine	48	1098	45	1169,8	61	1124,6	73	1496,9
Sciences infirmières	13	451	24	562,8	12	259,6	13	420
TOTAL disciplines ci-haut	77	1955,5	108	3243,9	111	3073,3	111	3149,9
GRAND TOTAL 21 disciplines	90	2495,4	129	4548,8	128	4079,8	134	4163,4

CHSLD-CLSC Nord de l'Île

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	1	90			1	33	2	113
Service social	4	166	7	495	12	511	9	286
Criminologie								
Psychoéducation	2	84			1	40	1	14
Physiothérapie	1	30	5	32	7	169	4	25
Ergothérapie	6	181	2	10	3	41	7	196
Orthophonie/ Audiologie								
Médecine	27	874	34	924	33	1008	32	813
Sciences infirmières	12	398	17	534	18	501	31	504
TOTAL disciplines ci-haut	53	1823	65	1995	75	2303	86	1951
GRAND TOTAL 14 disciplines	65	2213	69	2274	91	2701	109	2583

CLSC René-Cassin

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de stage
Psychologie	2	106	1	57				
Service social	28	1549	37	1777	42	2458	40	2169
Criminologie								
Psychoéducation								
Physiothérapie	2	31					3	75
Ergothérapie	2	66	4	150	10	292	12	290
Orthophonie/ Audiologie								
Médecine	2	20	4	9	3	6		
Sciences infirmières	13	490	15	402	23	683	26	551
TOTAL disciplines ci-haut	49	2262	61	2395	78	3439	81	3085
GRAND TOTAL 15 disciplines	55	2532	68	2520	79	3553	90	3257

ANNEXE IV

Nombre de stagiaires de recherche dans les IU et les CAU¹⁰

2003-2004

Établissements	Nombre de stagiaires 2 ^e cycle	Nombre de stagiaires 3 ^e cycle	Nombre de stagiaires Postdoctoral
CJQ	8	3	-
CJM	8	35	-
IRDPQ	41	30	1
CLSC-CHSLD HVDR	31	10	-
CLSC Sherbrooke	29	14	-
CLSC Côte-des-Neiges	6	3	1
CLSC des Faubourgs	1	1	-
CHSLD-CLSC Nord de l'Île	-	1	-
CLSC René Cassin	10	3	1
Total	134	100	3

¹⁰ Données tirées d'un questionnaire adressé aux établissements par le groupe de travail sur la recherche

ANNEXE V

Nombre de professionnels des IU et CAU supervisant des stagiaires de niveau universitaire en 2003-2004

Disciplines Établissements	Service social	Psychologie	Psychoéducation	Criminologie	Médecine	Sciences infirmières	Physio- thérapie	Ergo- thérapie	Orthophonie- audiologie	Autres	Total
Centre jeunesse de Québec	8*	4	3	--	--	--	--	--	--	--	15
Centre jeunesse de Montréal	24	1	38	10	--	--	--	--	--	1	74
IRD PQ	14	14	--	--	13	20	32	75	35	53	256
CLSC-CHSLD Haute-Ville- des-Rivières	17	2	1	--	13	47	6	15	--	10	111
CLSC de Sherbrooke	20	3	1	--	42	24	--	1	1	15	107
CLSC Côte-des-Neiges	12	4	--	--	8	15	1	3	--	23	66
CLSC des Faubourgs	6	4	1	--	15	18	--	1	--	4	49
CHSLD-CLSC Nord de l'Île	12	1	1	--	8	21	8	10	--	21	82
CLSC René-Cassin	22	1	1	--	3	14	2	3	--	7	53
Total	135	34	46	10	102	159	49	108	36	134	813

* Le pairage superviseur-étudiant est remplacé par le pairage d'un stagiaire avec une équipe d'intervenants. Le superviseur joue un rôle de coordonnateur.
2004-11-02

ANNEXE VI

Titres universitaires disponibles pour les professionnels des établissements contribuant à la formation/supervision des stagiaires

Universités	Montréal	Sherbrooke	Laval	McGill	UQAM
Disciplines					
Service social	En développement	Professeur associé ¹¹	-----	Field Instructor	-----
Psychologie	En développement	Professeur associé ¹¹	Professeur de clinique	Adjunct Professor	-----
Psychoéducation	En développement	Professeur associé ¹¹			
Criminologie¹²	En développement				
Médecine	Responsable de formation clinique Chargé d'enseignement clinique Professeur adjoint de clinique	Professeur temps plein universitaire (PTU) Professeur d'enseignement clinique (PEC)	Professeur de clinique Professeur agrégé de clinique Professeur titulaire de clinique	Lecturer Assistant Professor Associate Professor Professor	
Sciences infirmières	Professeur invité Clinicienne associée	Professeur de clinique en développement	Professeur de clinique	Clinical Instructor Associate Member Adjunct Professor Professional Associate Assistant Professor Associate Professor Professor	
Physiothérapie Ergothérapie	Chargé d'enseignement de clinique Professeur adjoint de clinique		Professeur de clinique Professeur agrégé de clinique Professeur titulaire de clinique	Faculty Lecturer	
Orthophonie Audiologie¹²	Chargé d'enseignement de clinique Professeur adjoint de clinique		Professeur de clinique Professeur agrégé de clinique Professeur titulaire de clinique	Professional Associate	

¹¹ Titre présentement donné exceptionnellement. L'université songe à l'accorder aux superviseurs de stage contribuant de façon significative à la formation des étudiants.

¹² Programme offert uniquement à l'Université de Montréal

ANNEXE VII

Budget pour la mission universitaire des établissements désignés dans le secteur social

Budget récurrent 2004-2005

Budget Établissement	Agences Mission universitaire	MSSS enseignement	Total
CJQ	450 000 \$	150 000 \$	600 000 \$
IRDPQ	650 000 \$ ¹³	450 000 \$	1 100 000 \$
CJM	300 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
CLSC-CHSLD HVDR	600 000 \$	200 000 \$	800 000 \$
CLSC Sherbrooke	-	200 000 \$	200 000 \$
CLSC Côte des Neiges	-	200 000 \$	200 000 \$
CLSC des Faubourgs	-	200 000 \$	200 000 \$
CHSLD-CLSC Nord de l'Île	-	200 000 \$	200 000 \$
CLSC René Cassin	-	200 000 \$	200 000 \$
Total	2 000 000 \$	1 950 000 \$	3 950 000 \$

Direction générale adjointe à la qualité
et aux affaires universitaires

2-11-2005

¹³ 300 000 \$ de cette somme sont alloués pour couvrir les frais de fonctionnement des espaces du centre de recherche.